

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etat des eaux en Bourgogne-Franche-Comté : 33% des rivières en bon état

L'agence de l'eau publie son rapport sur l'état des eaux qui s'appuie sur 4,5 millions d'analyses annuelles réalisées dans les rivières, nappes d'eau souterraine et lacs des bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour évaluer l'état des eaux, les échelles de valeur allant de « très bon » à « mauvais ». Les résultats montrent une baisse très nette de la pollution domestique et une tendance à l'amélioration des concentrations en micropolluants (pesticides, métaux) en rivière même si de nouvelles molécules non mesurées jusqu'ici font leur apparition dans le faisceau de la surveillance.



• La pollution régresse en Bourgogne-Franche-Comté

La qualité des cours d'eau s'améliore. **La pollution domestique a fortement régressé depuis 25 ans** grâce à l'installation de stations d'épuration performantes.

En Bourgogne-Franche-Comté toutefois, seulement **33% des rivières sont en bon ou très bon état** avec des situations très contrastées. Les rivières en tête de bassin sont souvent préservées, comme la Tille amont (Côte d'Or) ou l'Ain amont (Jura). Alors que sur le reste du territoire, les rivières comme l'Autruche (Territoire de Belfort) et la Guyotte (Saône-et-Loire) sont très impactées par l'artificialisation de leur profil, mais aussi par les nombreuses substances toxiques rejetées dans les plaines alluviales cultivées et/ou urbanisées. Les grands axes, comme la Saône, ou des rivières telles que la Seille et l'Ognon, concentrent l'ensemble des pollutions produites sur leur bassin versant.

La pollution par les substances toxiques (pesticides ou autres micropolluants) **diminue néanmoins progressivement dans les rivières** grâce à des politiques en faveur d'une agriculture plus durable et aux investissements effectués par les industriels pour mieux traiter leurs eaux usées.

> **La toxicité des pesticides dans les rivières a chuté de moitié ces 10 dernières années**, une baisse principalement due à l'évolution de la réglementation qui retire progressivement du marché les substances les plus toxiques. Malgré tout, les **pesticides restent les substances toxiques les plus présentes dans les eaux**, le glyphosate et son métabolite l'AMPA en tête. Certaines concentrations en rivière peuvent atteindre 4000 fois la norme eau potable comme sur la Denante à Davayé (71) en 2015.

Le glyphosate détient le record de ventes en France avec **4 600 tonnes vendues de 2014 à 2016**.

> **La toxicité des polluants organiques contenus dans les produits d'entretien ou les peintures utilisées par les ménages, les industries ou les artisans baisse également**. La mise en place de normes de rejets accompagnée par des actions collectives mobilisant les entreprises situées sur les secteurs à enjeux expliquent ces améliorations.

Depuis 2007, 10 opérations collectives ont été lancées en Bourgogne-Franche-Comté dont l'opération Limitox en 2016 sur le Doubs et le Dessoubre qui concerne 120 entreprises en traitement de surface et travail des métaux.

> **Quant aux métaux (chrome, nickel, zinc...), les niveaux de contamination ont été divisés par 4 depuis 10 ans**. Ces métaux, principalement utilisés dans l'industrie du traitement de surface, ont été traités

progressivement. Aujourd'hui, la pollution métallique a par exemple significativement diminué dans la Bienne (Jura).

> **Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) formés lors de la combustion du bois, du fuel ou du charbon, constituent les polluants les plus toxiques des rivières** en raison des retombées atmosphériques. Le chauffage résidentiel apporte 66% des émissions contre 25% pour le transport routier. Même si les concentrations ont été divisées par 4 en 10 ans, elles restent encore **15 fois supérieures aux normes** et valeurs guides environnementales.

Au total, **plus de 400 substances** sont présentes dans les eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse sans que toutes puissent être comparées à des normes de qualité environnementales. La comparaison ne concerne en effet qu'**environ 200 substances** pour lesquelles des normes existent. Il reste donc difficile de connaître exactement les niveaux de toxicité dans le milieu. En outre, l'effet cocktail n'est pas encore bien connu.

L'amélioration de la qualité physicochimique a eu un effet bénéfique direct sur la faune et la flore des cours d'eau telles que les diatomées benthiques (algues) ou les insectes et crustacés, indicateurs de la bonne santé de l'eau.

Cependant, l'amélioration de la qualité biologique révélée par la présence d'invertébrés est moins spectaculaire que celle des concentrations en polluants car ces petits animaux sont également tributaires de la qualité des habitats, donc du bon fonctionnement de la rivière.

- **L'artificialisation, les barrages et les prélèvements d'eau perturbent le fonctionnement de la rivière**

> **Les rivières rectifiées représentent près de 2/3 des rivières** et se situent principalement dans les grandes zones agricoles (bassin versant de la Saône), autour des grands axes de communication et dans les grandes zones urbanisées telles que les agglomérations de Dijon, Montbéliard et Belfort. Renaturer les cours d'eau est essentiel pour une prévention des inondations plus efficace et moins coûteuse et pour aider la rivière à s'auto-épurer et favoriser le retour de la biodiversité. Depuis 2013, en Bourgogne-Franche-Comté, une centaine de kilomètres de cours d'eau ont été restaurés avec l'aide de l'agence de l'eau.

Parmi eux, le **tronçon amont de la Clauge (Jura)** a fait l'objet d'importants travaux de restauration sur près de 45 km, visant à reconstituer les réserves en eau de cette tête de bassin, tout en favorisant la biodiversité. Les résultats des suivis montrent que les ruisseaux et le sol s'y rechargent progressivement en eau : + 26 jours d'eau par an dans les ruisseaux et + 5 mois d'eau dans les 20 premiers cm du sol en bords de ruisseau. Les insectes typiques des milieux aquatiques et des zones humides reviennent également coloniser les lieux.

> **Le cloisonnement des rivières par des seuils et des barrages touche également 60% des rivières** sur l'ensemble du Nord du bassin Rhône-Méditerranée. Cela est dû à l'utilisation ancienne ou récente de la force hydraulique, à l'implantation des étangs (Bresse et frange Nord Est de la région) ou encore aux aménagements de protection des infrastructures. Les poissons circulent mal et les sédiments, bloqués derrière ces obstacles, arrivent difficilement jusqu'à la Méditerranée.

Depuis 2013, en Bourgogne-Franche-Comté, plus de 180 ouvrages identifiés comme problématiques ont été rendus franchissables avec l'aide de l'agence de l'eau, conformément à la directive cadre sur l'eau.

> **26% des rivières sont perturbés par des prélèvements trop importants** et cette situation risque de s'aggraver avec le changement climatique. Face à ce constat, la préservation des zones humides, véritables réservoirs d'eau, et la chasse au gaspillage de l'eau sont deux solutions efficaces pour s'adapter au manque d'eau.

Depuis 2013, l'agence de l'eau a financé l'achat ou la restauration de plus de 1 600 hectares de zones humides en Bourgogne-Franche-Comté ainsi que 4,5 millions de m³ d'eau de nouvelles économies d'eau, soit la consommation annuelle en eau potable d'une ville de 65 000 habitants.

- **Les eaux souterraines globalement en bon état**

77 % des nappes souterraines sont en bon état chimique. Seule la pollution par les nitrates ne régresse pas.

Quant aux pesticides, certains produits interdits comme les triazines (herbicides) sont encore régulièrement retrouvés dans les eaux du fait de leur rémanence, à des concentrations supérieures aux normes exigées pour l'alimentation en eau potable. Leur concentration diminue mais il faudra attendre de nombreuses années avant de les voir totalement disparaître. En outre, les mesures effectuées depuis 2017 sur les métabolites du métolachlore (substance de remplacement des triazines) semblent montrer des niveaux de contamination importants.

Pour réduire ces pollutions, des démarches de reconquête de la qualité des eaux exploitées pour l'alimentation en eau potable sont programmées sur **111 captages prioritaires dans le Nord du bassin**. Près de 65 % de ces captages sont désormais concernés par un plan d'actions effectif. Par exemple, la démarche engagée sur le captage de Villevieux à Lons-le-Saunier (Jura) a mobilisé les collectivités, les agriculteurs et les particuliers pour limiter l'utilisation des pesticides et des fertilisants, remettre en herbe des parcelles situées sur l'aire d'alimentation du captage ou encore définir des secteurs prioritaires pour l'acquisition et l'échange de parcelles. Les teneurs totales en pesticides n'y dépassent généralement plus 0.1 µg/l.

- **Une surveillance plus que décuplée**

4,5 millions d'analyses sont effectuées chaque année dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour évaluer l'état des rivières, nappes et lacs. La surveillance évolue et se perfectionne régulièrement y compris pour détecter les nouvelles molécules présentes en très faible quantité dans les eaux. L'analyse de ces nouveaux résultats, couplée à une meilleure connaissance de l'impact des pollutions sur le milieu naturel et l'homme, permettra de mieux orienter les mesures à mettre en œuvre pour atteindre efficacement le bon état des eaux.



Ce rapport sur l'état des eaux a été réalisé par l'agence de l'eau à partir des données individuelles annuelles mesurées dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse et des données de ses partenaires : DREAL (hydrobiologie), l'agence française pour la biodiversité (poissons), l'institut méditerranéen d'océanologie (flux à la Méditerranée) IFREMER (eaux côtières et de transition), syndicat de la nappe Vistrenque (eaux souterraines). Le bon état des eaux est une notion juridique définie pour l'Europe entière par la directive cadre sur l'eau de 2000. Elle correspond aux conditions permettant le bon fonctionnement des processus écologiques, la présence et le maintien de la faune et de la flore aquatiques.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - stephanie@plus2sens.com